Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **BEC** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2014-235** **26/03/2014**

Date de mise en application : 27/03/2014
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 27/03/2014
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Avis de vacance de l'emploi de directeur de l'Ecole nationale de formation agronomique de Toulouse (ENFAT)

Destinataires d'exécution
DRAAF – DDT – DD(CS)PP – DAAF Établissements d'enseignement agricole

Résumé : Avis de vacance de l'emploi de directeur de l'Ecole nationale de formation agronomique de Toulouse (ENFAT)

Textes de référence :Décret n° 2010-362 du 8 avril 2010 fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur général et de directeur des établissements d'enseignement supérieur agricole publics.

Avis de vacance de l'emploi de directeur de

l'École nationale de formation agronomique de Toulouse (ENFAT)

L'emploi de directeur de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse (ENFAT) sera vacant à compter du 1er septembre 2014.

Cet établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'agriculture et de l'enseignement supérieur, a pour mission principale d'assurer la formation de personnels enseignants, d'éducation et d'encadrement de l'enseignement général, technique et professionnel agricole.

Conformément aux dispositions du décret n° 2010-362 du 8 avril 2010 fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur général et de directeur des établissements d'enseignement supérieur agricole publics, peuvent faire acte de candidature les agents relevant des catégories de personnels suivantes :

- les professeurs et les maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole ;
- les professeurs des universités et les maîtres de conférences ;
- les directeurs et les chargés de recherche ;
- les ingénieurs de recherche ;
- les ingénieurs généraux et les ingénieurs en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- les inspecteurs généraux et les inspecteurs en chef de la santé publique vétérinaire ;
- les inspecteurs généraux de l'agriculture ;
- les administrateurs civils hors-classe ;
- les fonctionnaires ayant occupé un emploi de directeur général, directeur, directeur-adjoint, chef de service, sous-directeur ou expert de haut niveau ou directeur de projet dans une administration centrale pendant au moins cinq ans.

Les intéressés doivent, en outre, appartenir à un corps de catégorie A, être titulaires d'un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 1015 et détenir un indice au moins égal à l'indice brut 950.

Les candidats sont invités à rédiger en quelques pages (quatre ou cinq) les orientations stratégiques qu'ils souhaitent développer pour l'établissement au cours des prochaines années. Dans ce document, chaque candidat définira la politique, les développements et les innovations qu'il propose ; il indiquera également la manière dont il entend assurer l'animation de la recherche, la coordination pédagogique, en formation initiale et en formation continue, gérer l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers de l'établissement et représenter celui-ci auprès de ses différents partenaires.

Les candidats adresseront leur lettre de candidature, accompagnée d'un curriculum vitæ ainsi que d'un état des services et travaux accomplis, à la directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 1ter avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP avant le **31 mai 2014** à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Le délégué à la mobilité et aux carrières

Le délégué à la mobilité et aux carrières

Michel MAGIMEL

La directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Mireille RIOU-CANALS